

DÉCISION DU MAIRE N° 18/2024

Objet : Mission d'AMO pour l'étanchéité à l'air des réseaux du groupe scolaire avec ENEXCO.

Le Maire de la Commune de VEMARS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal n°22/2020 en date du 26 mai 2020 donnant délégations au Maire,

VU le chantier de construction du groupe scolaire,

CONSIDERANT la proposition de la société ENEXCO pour la mission d'AMO relative au test d'étanchéité à l'air des réseaux,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à ce contrôle,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : de signer le contrat de mission d'AMO pour le test d'étanchéité à l'air des réseaux avec la société **SARL ENEXCO PARIS** sise Zone Industrielle de la Bonde - 10 Rue Marcel Paul - 91300 MASSY, pour un montant HT de 7 370,00 € (sept mille trois cent soixante-dix euros) soit un montant TTC de 8 844,00 € (huit mille huit cent quarante-quatre euros).

ARTICLE 2 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

ARTICLE 3 : de charger les services administratifs communaux de l'exécution de la présente décision qui sera transmise en Sous-Préfecture de Sarcelles (95) et publiée au registre des décisions municipales. Ampliation de cette décision au Trésorier Principal de Garges-lès-Gonesse (95) et à **SARL ENEXCO PARIS**.

Fait à Vémars, le 1er juillet 2024.

Le Maire
Frédéric Didier

03130900 90
457000

4

THERMIQUE – RÉSEAUX DE VENTILATION – ACOUSTIQUE
QUALIFICATION ENVIRONNEMENTALE DU BÂTIMENT
QUALITÉ DE L'AIR MONITORING – AMO

enexco

OFFRE COMMERCIALE n°DE240214 670

VILLE DE VEMARS

Programme 'CT204-GS VEMARS'

VEMARS (95)

Certification :



Qualifications :



Membre des réseaux :



PARIS – LYON – MONTPELLIER

Tél : 04 30 78 63 30

contact@enexco.fr - www.enexco.fr

DEVIS

SARL ENEXCO PARIS

Zone Industrielle de la Bonde
10 Rue Marcel Paul
91300 MASSY
Tél : 0430786330

SIREN : 839 970 480 00035
N°identification TVA : FR56 839 970 480
Police d'assurance : 7009636/S
Code APE : 7112B
SARL au capital de 20 000 €

VILLE DE VEMARS

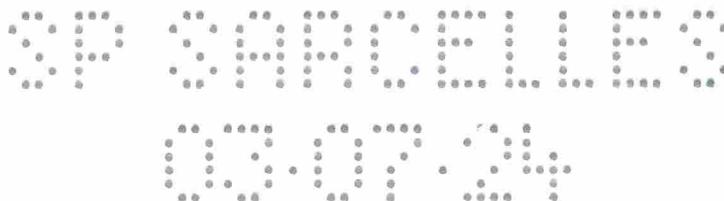
5 Rue Léon Bouchard
95470 VÉMARS

Référence contrat : CT204-GS VEMARS

Date	Numéro de Devis	Code Client
14/02/2024	DE240214 670	VIL00008

Réf. article	Désignation	Qté.	PU HT (€)	Montant HT (€)	TVA (%)
--------------	-------------	------	-----------	----------------	---------

TRANCHE 1 - RESEAUX					
1REDVEN004.	Élaboration du protocole d'intervention à réception <ul style="list-style-type: none"> • Sélection des réseaux à tester • Repérage sur plans des conditionnements à effectuer par l'entreprise <p><i>Incluse : une mise à jour (Exemple : modification de plan)</i></p> <p><i>Toute mise à jour supplémentaire : 200€ HT</i></p>	1,00	590,00	590,00	20,00
1CALVEN004	Calcul réglementaire des développés des réseaux testés <ul style="list-style-type: none"> • Préparation des fichiers informatiques de mesure en amont des interventions pour connaître le résultat sur site en direct • Calcul selon la norme NF EN 14239 // le fascicule documentaire FD E51-767 	5,00	55,00	275,00	20,00
1TRVEN004	Test d'étanchéité à l'air des réseaux de ventilation à réception <ul style="list-style-type: none"> • Sur une partie représentative au sens de la FD E51-767 et des normes en vigueur • Échantillonnage sur les (X) A CONFIRMER réseaux concernés. • Objectif : <ul style="list-style-type: none"> ○ Classe hors • Nombre d'opérateurs : <ul style="list-style-type: none"> ○ 2 • Durée : <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 journée <p><i>Conditionnement à la charge de l'entreprise. en suivant le protocole</i></p>	1,00	2600,00	2600,00	20,00
1REDVEN004.	Rédaction des rapports d'étanchéité à l'air <ul style="list-style-type: none"> • Suivant la norme NF EN 14239 // le fascicule documentaire FD E51-767 	5,00	35,00	175,00	20,00



TRANCHE 2 - RESEAUX					
1REDVEN004.	Élaboration du protocole d'intervention à réception <ul style="list-style-type: none"> Sélection des réseaux à tester Repérage sur plans des conditionnements à effectuer par l'entreprise <i>Incluse : une mise à jour (Exemple : modification de plan)</i> <i>Toute mise à jour supplémentaire : 200€ HT</i>	1,00	590,00	590,00	20,00
1CALVEN004	Calcul réglementaire des développés des réseaux testés <ul style="list-style-type: none"> Préparation des fichiers informatiques de mesure en amont des interventions pour connaître le résultat sur site en direct Calcul selon la norme NF EN 14239 // le fascicule documentaire FD E51-767 	6,00	55,00	330,00	20,00
1TRVEN004	Test d'étanchéité à l'air des réseaux de ventilation à réception <ul style="list-style-type: none"> Sur une partie représentative au sens de la FD E51-767 et des normes en vigueur Échantillonnage sur les (X) A CONFIRMER réseaux concernés. Objectif : <ul style="list-style-type: none"> Classe hors Nombre d'opérateurs : <ul style="list-style-type: none"> 2 Durée : <ul style="list-style-type: none"> 1 journée <i>Conditionnement à la charge de l'entreprise, en suivant le protocole</i>	1,00	2600,00	2600,00	20,00
1REDVEN004.	Rédaction des rapports d'étanchéité à l'air Suivant la norme NF EN 14239 // le fascicule documentaire FD E51-767	6,00	35,00	210,00	20,00
1TRVEN004	OPTION : Mise à disposition de 2 opérateurs pour 1 journée complémentaire en cas de non-respect du protocole ou de non-conformité des réseaux.	1,00	1600,00	0,00	20,00
1TIVEN004	OPTION : Mise à disposition de 2 opérateurs pour 1 journée pour les tests en cours de chantier <ul style="list-style-type: none"> Mise en place du système de mesure Calcul de la classe d'étanchéité Recherche de fuites à l'aide d'un fumigène sous pressions type TROTEC FS200 <i>Rédaction d'un rapport avec repérage sur plan inclus</i> <i>Conditionnement à la charge de l'entreprise, selon protocole</i>	1,00	1900,00	0,00	20,00

Montant HT (€)	TVA (%)	Montant TVA (€)
7370,00	20,00	1474,00

Total HT	7370,00 €
Total HT net	7370,00 €
Total TVA	1474,00 €
Total TTC net	8844,00 €

MONTANT A PAYER	
8844,00 €	

Le présent devis est valable trois mois.



SAISON 90

2020-2021

1. CONDITIONS D'INTERVENTION

Dispositions générales

Les Conditions Générales d'intervention et les dispositions particulières relatives aux missions confiées, précisent les conditions de réalisation des prestations.

Le client conserve la direction et la responsabilité des installations, équipements et appareils sur lesquels ENEXCO PARIS est appelé à intervenir et désigne une personne compétente connaissant bien les installations pour accompagner l'intervenant d'ENEXCO PARIS.

Le client s'engage à préparer la visite d'ENEXCO PARIS et à faciliter la réalisation des contrôles en transmettant les éléments suivants avant l'intervention :

- Tout document nécessaire à la réalisation de la mission (plan, étude thermique, ...)
- Consignes générales et spécifiques de sécurité liées à l'activité du site, et notamment la liste des habilitations spécifiques nécessaires.
- Fourniture de la liste des destinataires du (des) rapport(s).

Accès en hauteur à partir de 3 mètres

Le client mettra à disposition de la société ENEXCO PARIS une plate-forme élévatrice de type nacelle et s'assurera qu'Enexco, qui est habilité à son utilisation, pourra œuvrer dans des conditions de sécurité satisfaisantes dues aux égards des règles en vigueur, et ce à sa charge. Toute modification de ces dispositions par le client sera facturée sur la base des tarifs indiqués au chapitre « reports et prolongations ».

2. PRIX DES PRESTATIONS

Le prix des prestations confiées par le client à ENEXCO PARIS est fixé à :

- 7370,00 € HT Ces prix sont assujettis à la TVA en vigueur.

Report et prolongation

En cas de report imputable à votre société, les sommes suivantes seront facturées en sus (par intervenant) :

- 72 heures ouvrables avant intervention : 400 € H.T
- Le jour de l'intervention : 800 € H.T

En cas d'ajournement de la mission ou de prolongation de la durée de la mission faisant suite à un incident imputable à votre société, il sera facturé par intervenant la somme de 100 € HT par heure et/ou 400 € HT par demi-journée, et/ou 800€ HT par journée entière (l'immobilisation du matériel est comprise dans ce montant).

Ajustement

La rémunération est sujette à ajustement dans les cas suivants :

- Mise en application, postérieurement à votre accord de prescriptions législatives ou réglementaires conduisant à modifier la nature ou la consistance des interventions définies ci-dessus.
- Modification de la nature ou de la quantité des installations, équipements ou appareils, par rapport à ceux prévus initialement.
- Report ou annulation de l'intervention, du fait du souscripteur dans un délai inférieur à 3 jours ouvrables.
- Impossibilité, du fait du souscripteur, d'effectuer la mission dans les conditions prévues.

Interventions hors horaires d'ouverture :

Les interventions avant 8h ou après 18h font l'objet d'une majoration des prix de 25%.

Les interventions le samedi font l'objet d'une majoration des prix de 50%.

Les interventions ayant lieu le dimanche, ou jour férié sont majorées de 75%.

Livrables :

Pour chaque intervention, le rapport sera transmis par mail en fichier PDF aux personnes mentionnées dans la liste des destinataires préalablement établies par le client, dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de la fin de l'intervention.

L'édition d'exemplaires imprimés des rapports fait l'objet d'une facturation complémentaire de :

- 15 euros HT par copie



SP SPACELLES 050724

3. FACTURATION

Les factures sont payables à 30 jours nets, de préférence par virement bancaire au profit du compte d'ENEXCO PARIS mentionné ci-après :

CIC BEAUX ARTS – 34090 MONTPELLIER			
Code banque	Code Guichet	N° Compte	Cle RIB
10057	19219	00020262201	41
IBAN : FR76 1005 7192 1900 0202 6220 141			
BIC : CMCIFRPP			

4. DUREE DU CONTRAT

Le contrat prend effet à la date de signature pour les deux parties.

5. IDENTIFICATION DU CLIENT (à compléter ou à modifier)

Raison sociale du client donneur d'ordre :

VILLE DE VEMARS

5 Rue Léon Bouchard
95470 VÉMARS

Contact :
Email contact :
Tel contact :

Raison sociale du client payeur (si différent du donneur d'ordre) :
Adresse :

Contact :
Email contact
Tel contact :

Le présent contrat comporte 6 pages, y compris les conditions générales d'intervention et les annexes éventuelles de définition de prestations qui en font partie intégrante.
Cette offre formera contrat à sa signature par les deux parties.

Pour concrétiser son accord et permettre à ENEXCO PARIS de programmer son intervention, le Client renvoie le présent contrat dûment complété et signé à l'adresse suivante :

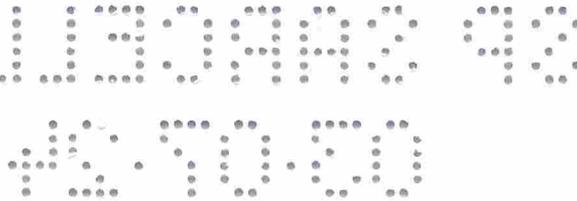
SARL ENEXCO PARIS
10 Rue Marcel Paul
91300 MASSY
Tél : 0430786330

Fait à MASSY le 14/02/2024 Par ENEXCO PARIS
ENEXCO PARIS 10 rue Marcel Paul 91300 MASSY 04.30.78.63.30 contact@enexco.fr Capital de 20 000 € SIRET : 839 970 480 - APE 7112B

A : **VEMARS**
Le : **04 JUIN 2024**
Nom :
Qualité :

Frédéric Didier

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé », et apposer le cachet commercial



CGV MESURES CGV MESURES D'ETANCHEITE DES RESEAUX DE VENTILATION Code VENT-0113

Article 1

Les essais de perméabilité à l'air des réseaux de ventilation effectués par ENEXCO PARIS sont exécutés conformément à la présente annexe, sauf dérogation expresse.

Article 2 – texte applicable

Les essais de perméabilité à l'air des réseaux de ventilation et les mesures de débit sont définis par les normes NF EN 12237, NF EN 1507, NF EN 12599 « Etanchéité des réseaux aérauliques », le FD E 51 767 (version mai 2017, applicable depuis le 01/09/2017) qui adapte ces normes aux contrôles de l'étanchéité à l'air des réseaux aérauliques, le « guide des bonnes pratiques des mesures de débit d'air sur site pour les installations de ventilations ». Dans le cadre du label Effinergie +, le protocole Effinergie + qui encadre ces tests est rigoureusement appliqué.

Article 3

La mission consiste à mesurer la perméabilité à l'air du réseau ou de certaines parties du réseau in situ par mise en œuvre d'une pressurisation ou d'une dépressurisation mécanique d'un réseau ou d'une partie du réseau. La mission ne permet pas l'évaluation de la perméabilité à l'air des divers composants. Lorsque ce n'est pas précisé, la mission peut être complétée, à la demande du souscripteur, par une recherche des fuites d'air soit à l'aide d'anémomètre, de générateurs de fumée, à condition que les réseaux soient visibles.

Article 4 – Déroulement de la mission

La mission se déroule conformément à la méthodologie décrite précédemment.

En ce qui concerne les mesures réalisées dans le cadre d'une labellisation Effinergie + les règles techniques établies par Effinergie seront respectées en particulier celles concernant l'échantillonnage à retenir pour :

- Des maisons individuelles groupées
- Des bâtiments d'habitat collectif

Dans ce cadre, ces essais seront réalisés que par des intervenants autorisés par Qualibat (opérateur qualifié 8721).

Dans le cadre d'une mission étendue à la recherche de la localisation des principales fuites d'air du réseau, l'intervenant ENEXCO PARIS maintiendra la différence de pression égale à Préf lorsque ceci est possible, ou à défaut, à la valeur maximale possiblement atteignable par les outils dont dispose l'opérateur. Ensuite, à l'aide d'un anémomètre, d'eau savonneuse ou d'un générateur de fumée, l'opérateur tentera, lorsque cela est possible (réseau visible), de localiser les fuites d'air les plus significatives.

Le conditionnement peut être réalisé par la société ENEXCO PARIS ou par l'entreprise du lot CVC. Lorsque rien n'est spécifié dans le présent devis, les calfeutrements des terminaux est à la charge du lot CVC. Il reviendra à la société ENEXCO PARIS de vérifier l'efficacité des calfeutrements. En cas de reprise d'un ou de plusieurs terminaux à cause d'approximations effectuées par le lot CVC, il sera facturé. Ce calfeutrement consiste à la réalisation d'un bouchon étanche à l'air de l'ensemble des ouvertures des réseaux, réalisés à l'aide de bouchons prévus à cet effet, de vessies gonflables, ou d'adhésif adapté. Sur le réseau, deux ouvertures ne doivent pas être conditionnées pour permettre la mise en place du système de mesure. Ces deux ouvertures, doivent être espacées d'environ deux mètres. Dans le cas où la mission de conditionnement n'est pas à la charge de la société ENEXCO PARIS, cette dernière réalisera une vérification.

Toute reprise du conditionnement par la société ENEXCO PARIS, fera l'objet de la facturation de la mission proposée dans le présent devis : 20€ H.T. / terminal.

Article 5 – Obligations du souscripteur

Le souscripteur s'engage à communiquer à ENEXCO PARIS dans la mesure où ils existent, tous les renseignements facilitant les essais :

- Plans et coupe des bâtiments concernés
- Débits et pressions induites dans les réseaux de ventilation par les systèmes mécaniques (Simple flux ou Double flux)
- Liste et type des équipements de chauffage, ventilation, réfrigération

Le souscripteur autorise l'opérateur d'ENEXCO PARIS à procéder à :

- La mise en œuvre du ventilateur pouvant nécessiter la dépose d'un élément du réseau
- L'obturation des ventilations arrivées et extraction d'air
- L'arrêt des installations de chauffage ou de climatisation
- L'arrêt des installations de ventilation

Le souscripteur s'engage à prévoir une alimentation électrique à moins de 25 mètres du réseau testé.

Le souscripteur s'engage à accompagner ou faire accompagner l'intervenant d'ENEXCO PARIS.

Le souscripteur s'engage à donner librement accès aux lieux d'interventions et d'une façon générale fournir toutes facilités à l'intervenant d'ENEXCO PARIS pour l'exercice de sa mission sans perte de temps ou d'incidence financière dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Article 6 – Missions complémentaires

La mission ne comprend pas :

- Le contrôle technique de l'enveloppe et des installations
- Test de résistance à la déformation des réseaux de ventilation
- Le diagnostic des installations de ventilation

A la demande du souscripteur, ces missions peuvent être réalisées par ENEXCO PARIS dans le cadre d'une nouvelle convention.